

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 16 octobre 2018

### Délibération n°2018-37 portant approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 4 juillet 2018

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 relatif à l'Ecole normale supérieure ;
- Vu** le règlement intérieur de l'Ecole normale supérieure ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve le procès-verbal du Conseil d'administration de l'ENS du 4 juillet 2018.

#### **Nombre de membres en exercice :**

Présents : 16	Pour : 20 voix
Procurations : 6	Contre : -
Votants : 22	Abstention(s) : 2 voix

Délibération adoptée

Fait à Paris, le 16 octobre 2018

Le Président du Conseil d'administration



François HARTOG

#### Modalités de recours contre la présente délibération :

*En application des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours gracieux auprès du Directeur de l'ENS et/ou d'un recours devant le Tribunal administratif de Paris.*

**Mise en ligne le : 16 octobre 2018**

## Conseil d'administration du 4 juillet 2018

**Président du conseil d'administration : François HARTOG**

**Membres élus du conseil d'administration :**

<b>Collège 1</b> <i>Professeurs des universités et personnels assimilés</i>		<b>Collège 2</b> <i>Autres enseignants-chercheurs et personnels assimilés</i>	
<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>	<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>
J.-F. ALLEMAND	Présent	J.P. ANFRAY	Présent
F. WEBER	Présente	D. ABLIN	Présente
A. CHRISTOPHE	Présente	L. MARIGNAC	Présente
<b>Collège 3</b> <i>Normaliens élèves</i>		<b>Collège 4</b> <i>Normaliens étudiants et étudiants mastériens</i>	
<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>	<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>
V. BERNARD-LAFOUCRIERE	Présent	Q-D. TRAN	Absent
S. ZOUARI	Absent		
C. MITERAN	Absente		

<b>Collège 5 Étudiants inscrits à l'ENS</b>		<b>Collège 6 Personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé</b>	
<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>	<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>
D. SHARMA	Absent	S. MANET	Présente
		M.-A. REY	Présent

**Membres nommés du conseil d'administration :**

<b>Membres nommés du conseil d'administration</b>			
<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>	<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>
M. BARATIN	Présent	S. ISRAEL	Procuration à F. HARTOG
M.DE BOISDEFFRE	Procuration M. BARATIN	F. LABOURIE	Procuration M. LEMOINE
H. BOUCHIAT	Absente	M. LEMOINE	Présente
F. DARDEL	Procuration à F. HARTOG	J. NEEFS	Présent
F. HARTOG	Présent	M. PITTET	Absente
J-F. JOANNY	Procuration J. NEEFS	A. SUZOR-WEINER	Présente
F. COMBES	Procuration à A.SUZOR-WEINER		

<b>Membres avec voix consultative du conseil d'administration</b>	
<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/ Absent/ Procuration</b>
M. MEZARD	Présent
F. WORMS	Présent
Y. LASZLO	Présent
L. CORVELLEC	Présente
N. DAIRÉ	Présente

**Ont également assisté à la séance :**

R .CARUANA, C. LORENZI, D. BUTIGIEG, H-A. ROY, V. LAFOURCADE, E.SORDET, D.LEVY-BERTHERAT, C.RAMBOURG, B.WILFERT, V. MAYOR.

**Représentant du Ministère :**

D. TARAVELLA, représentant du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

## **ORDRE DU JOUR**

I.	Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 14 mai 2018.....	5
II.	Points financiers .....	5
1.	Lettre d'orientation budgétaire 2019 .....	5
2.	Détermination du taux de frais de gestion des chaires de mécénat.....	7
3.	Revalorisation des indemnités de nuitée en France .....	8
4.	Admissions en non-valeur.....	9
III.	Points Ressources humaines.....	9
1.	Bilan social 2017.....	9
IV.	Points administratifs .....	10
1.	Bilan santé et sécurité au travail 2017.....	10
2.	Modification du règlement intérieur : article 34 et annexe 4 .....	12
V.	Projets transversaux en humanités.....	13
1.	« Médecine et Humanités » .....	13
2.	« Humanités numériques ».....	15
3.	« Humanités dans le texte » .....	15
4.	« Actualités critiques » .....	16
VI.	Point d'information .....	16
1.	Commission des achats.....	16
VII.	PSL .....	17
VIII.	Questions diverses.....	18

*La séance est ouverte à 9 heures 20.*

**François HARTOG** énonce la liste des procurations.

- Jean-François JOANNY à Jacques NEEFS ;
- Martine de BOISDEFFRE à Marc BARATIN ;
- Stéphane ISRAEL à François HARTOG ;
- Frédéric DARDEL à François HARTOG ;
- François LABOURIE à Mathilde LEMOINE ;
- Françoise COMBES à Annick SUZOR-WEINER.

## I. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 14 mai 2018

**Après en avoir délibéré, le procès-verbal du Conseil d'administration du 14 mai 2018 est approuvé à l'unanimité.**

**Votants : 20                  Pour : 20 voix                  Contre : -                  Abstention : -**

## II. Points financiers

### Lettre d'orientation budgétaire 2019

#### a. Présentation de la lettre

**Marc MEZARD** rappelle les évolutions de la lettre d'orientation budgétaire (LOB) 2019 tenant à l'inscription et à la concordance avec la stratégie d'orientation de PSL, la proposition des grandes orientations fondés sur les axes prioritaires de l'Ecole. Si la structure en deux parties (grandes orientations puis analyse des données) est maintenue encore cette année, ce ne sera plus le cas à compter de 2019 car l'analyse des données financières sera produite au moment du vote du compte financier 2018.

#### b. Les priorités de l'Ecole pour 2019

**Laurence CORVELLEC** rappelle que les priorités ne sont plus réparties en « fonctionnement », « investissement » et « ressources humaines », mais en axes prioritaires. Cinq priorités ont ainsi été définies au moment de l'élaboration du rapport d'auto-évaluation pour l'Hcéres.

### Axe 1 : L'université PSL, un nouveau cadre stratégique pour l'ENS

Cet axe intègre, au niveau de l'Ecole, les priorités définies par la LOB de PSL ; les priorités sont les suivantes :

- le recrutement d'enseignants-chercheurs ;
- les financements spécifiques dans le cadre de PSL, dont la déclinaison du schéma directeur numérique de PSL et ses déploiements applicatifs ;
- le déploiement des services mutualisés supports (SMS), qui correspond à la mise en œuvre de la politique d'intégration des volets opérationnels. En 2018, le SMS « service Appui appel à projets » a été lancé, le service partenariat de la recherche de l'École y participe (ENS-PSL). De nouveaux SMS relatifs à la vie étudiante sont à l'étude pour un prochain

lancement : création d'une structure d'accueil pour les étudiants étrangers, dès la rentrée prochaine ; un service logement porté par l'université Paris-Dauphine (aide à l'obtention de logements dans le parc privé) ; un pôle de prévention psychologique en partenariat avec l'Institut Mutualiste Montsouris porté par l'ENS ; et un SMS relatif au sport, également porté par Dauphine.

### **Axe 2 : le cœur d'un réseau académique francilien et national**

Cet axe permet de rappeler les enjeux et les effets du transfert des contrats doctoraux normaliens spécifiques.

### **Axe 3 : l'excellence de la formation, règles et exceptions**

Plusieurs pistes liées à l'organisation des concours sont évoquées, dont :

- la numérisation des concours littéraires, déjà existante pour les concours scientifiques, afin de prévenir les problèmes matériels ;
- la structuration des outils, des jurys et de l'organisation du concours normalien étudiant 2019 ;
- le rééquilibrage des moyens pour l'agrégation en sciences approuvé par le Conseil scientifique du 20 juin 2018 ;
- le déploiement d'un outil de pilotage des heures d'enseignement.

### **Axe 4 : le recrutement**

L'investissement dans le dispositif des professeurs attachés, dont le nombre progresse fortement (41 contre 17 en 2014), sera maintenu.

L'École s'est également engagée dans l'expérimentation du recrutement de professeurs juniors ENS.

Un dispositif de bourses d'invités scientifique a été mis en œuvre et remplace la procédure précédemment applicable au recrutement des professeurs invités (pour des raisons de gestion de la masse salariale).

Le point concernant les aspects indemnitaires sera éventuellement présenté à l'automne.

Enfin, la Fondation de l'ENS s'engage dans une campagne de levée de fonds dans les prochains mois.

### **Axe 5 : Gouvernance et pilotage**

Le service des ressources humaines poursuivra sa politique d'optimisation des crédits alloués par l'État : gestion de la masse salariale, amélioration de l'outil interne de suivi de la masse salariale permettant de travailler sur des hypothèses affinées.

Le service de partenariat de la recherche et le service financier travaillent également à une plus grande maîtrise des financements sur les contrats recherche.

La politique de repyramidage de la structure de l'emploi sera maintenue avec un renforcement des moyens d'encadrement et d'expertise. Les conséquences des mesures catégorielles liées

notamment à l'application de la loi Sauvadet et du RIFSEEP feront l'objet d'une analyse plus précise.

Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière est également explicité dans ce document, il est actuellement en cours de validation auprès des tutelles. La mise en place d'une nouvelle carte multi-fonctions pour tous les sites et en partage avec PSL, dont le coût est estimé à 600 000 euros, aura un impact sur la stratégie immobilière portant sur les points de contrôle d'accès aux sites ; la production de ces cartes nécessitera un nouvel outil.

**Annick SUZOR-WEINER** suggère que le service d'accueil des étudiants étrangers intègre également l'accueil d'étudiants réfugiés, à l'instar d'autres établissements membres de PSL.

**Laurence CORVELLEC** précise qu'il existe deux niveaux d'accueil, d'une part, les initiatives étudiantes d'accueil des réfugiés, comprenant le soutien à l'installation en France et les cours de FLE, et d'autre part, l'accueil de chercheurs et scientifiques réfugiés, organisé par l'Ecole et PSL. Ce point sera abordé lors de la conférence RH de PSL.

**Annick SUZOR-WEINER** ajoute que le CODIR du programme PAUSE, dont elle est membre, souhaiterait plus d'interactions entre les étudiants et les chercheurs réfugiés.

**Marc MEZARD** précise que l'accueil des réfugiés se décline en deux programmes, le programme Etudiant Invités, qui permet aux étudiants de bénéficier d'un accompagnement individualisé, ce programme devrait être plus visible notamment pour les démarches administratives. Et le programme PAUSE auquel participe l'École, un jeune docteur turc sera prochainement accueilli dans le cadre de ce programme dont le processus devrait être plus visible.

**Anne CHRISTOPHE** demande si les doctorants et post-doctorants ont accès aux logements (du parc privé) proposés par le SMS relatif au logement au niveau de PSL.

**Laurence CORVELLEC** affirme qu'il existe un système d'accès aux logements ouvert aux étudiants, et qui peut éventuellement être accessible aux doctorants et post-doctorants. Un représentant de l'Ecole, présent au SMS porté par l'université Dauphine, étudiera les différentes possibilités offertes pour notre communauté étudiante.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la lettre d'orientation budgétaire 2019 à l'unanimité.**

**Votants : 20**

**Pour : 20 voix**

**Contre : -**

**Abstention : -**

### **Détermination du taux de frais de gestion des chaires de mécénat**

**Laurence CORVELLEC** rappelle le souhait de l'Ecole d'établir un taux de prélèvement spécifique pour la gestion des chaires de mécénat, gérées jusqu'à présent par la Fondation ENS avec des frais de gestion à hauteur de 10 %. Les nouveaux projets de chaires ainsi que les dispositions légales nous amènent à pouvoir assurer la gestion des chaires par l'Ecole, avec un taux de prélèvement aligné sur le taux appliqué par la Fondation. Les chaires actuellement gérées par la Fondation sont les suivantes : la chaire Vuitton (intelligence artificielle), la chaire AXA (géostratégie), la chaire Almerys (sciences des données), la chaire CFM (science des données) et la chaire Mitsubishi (physique et mathématiques).

En 2015, le Conseil d'administration avait approuvé la mise en place des frais de gestion de 8% pour les subventions et de 15% pour les contrats industriels et européens (taux appliqués par les autres établissements).

**Mathilde LEMOINE** s'interroge sur la possibilité de définir un montant minimum correspondant à des coûts fixes.

**Marc MEZARD** répond que l'Ecole s'assure que l'ouverture d'une chaire correspond à un investissement substantiel, le montant des chaires mentionnées est au moins égal à 150 000 euros par an.

**Laurence CORVELLEC** ajoute que cette démarche n'est pas envisageable en l'absence d'une comptabilité analytique rompue et fiable.

**Jacques NEEFS** interroge sur les raisons qui justifieraient de privilégier la gestion des chaires par l'Ecole et non par la Fondation.

**Marc MEZARD** répond que la Fondation assurait la gestion des chaires en raison des déductions fiscales appliquées aux fondations. La proposition de gestion des chaires par l'Ecole est liée à l'évolution de la législation, l'Ecole pouvant bénéficier des mêmes déductions fiscales.

**Danièle ABLIN** s'interroge sur le taux de gestion appliqué par PSL sur les contrats de subventions publiques ou de mécénat.

**Laurence CORVELLEC** indique que PSL applique un taux de 15 % sur les contrats de mécénat.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve les nouveaux taux de frais de gestion des chaires de mécénat.**

**Votants : 20                    Pour : 18 voix                    Contre : -                    Abstention : 2 voix**

#### **Revalorisation des indemnités de nuitée en France**

**Laurence CORVELLEC** indique que la proposition de revalorisation des nuitées remboursées par l'Ecole s'élèverait à 120 euros pour les frais de mission à Paris et la région Ile-de-France (110 euros actuellement) et pour ceux de Lyon, Bordeaux et Marseille (90 euros actuellement).

**Jacques NEEFS** demande ce que le montant des indemnités comprend, et interroge sur les parts de remboursement respectivement prises en charge par l'ENS et par les équipes de recherche.

**Laurence CORVELLEC** rappelle que le CNRS et l'INSERM indemnisent les nuitées à hauteur de 120 euros et 130 euros. La Commission des achats n'a pas examiné l'ensemble des tarifs appliqués par les autres établissements mais l'alignement des montants indemnisés par les tutelles des unités, notamment le CNRS et l'INSERM, est nécessaire.

**Mathilde LEMOINE** note que cette proposition est double, elle concerne la revalorisation des indemnités de nuitée pour Paris et la région Ile-de-France évoluant de 110 à 120 euros, et la revalorisation des indemnités de nuitée pour les agglomérations lyonnaise, marseillaise et bordelaise évoluant de 90 à 120 euros. L'existence de deux décisions différentes justifierait deux délibérations.

*Il est décidé de procéder à deux votes distincts.*

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve les nouveaux tarifs de remboursement des nuitées prises en charge par l'Ecole : l'indemnité d'hébergement (y compris le petit-déjeuner) est fixée forfaitairement à 120 euros pour Paris et la région Ile-de-France.**

**Votants : 20                    Pour : 20 voix                    Contre : -                    Abstention : -**

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve les nouveaux tarifs de remboursement des nuitées prises en charge par l'Ecole : l'indemnité d'hébergement (y compris le petit-déjeuner) est fixée forfaitairement à 120 euros pour l'agglomération Lyonnaise, Marseille et Bordeaux.**

**Votants : 20                  Pour : 18 voix                  Contre : 2 voix                  Abstention : -**

**Mathilde LEMOINE** déclare que son vote défavorable est justifié par une absence de différenciation entre Paris et les autres agglomérations, ce qui est incompréhensible au regard du coût de la vie tel que référencé par l'INSEE. Elle ajoute être favorable à une revalorisation des indemnités de nuitée en province sous réserve du maintien de la distinction entre la région parisienne et la province.

**Lucie MARIGNAC** remarque qu'au-delà des enquêtes du coût de la vie de l'INSEE, les retours d'expérience des équipes de recherche ne semblent pas justifier l'absence de distinction entre la région parisienne et la province.

### **Admissions en non-valeur**

**Nicole DAIRE** présente trois créances qui semblent irrécouvrables justifiant ainsi leur admission en non-valeur ; les dossiers sont relatifs à des trop-perçus de salaires de personnes qui ne sont plus employées par l'Ecole. L'ancienneté des créances impliquerait des opérations assez lourdes pour un résultat incertain.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve les trois admissions en non-valeur**

**Votants : 20                  Pour : 20 voix                  Contre : -                  Abstention : -**

## **III. Points Ressources humaines**

### **Bilan social 2017**

**Hubert-Alexandre ROY** présente le bilan social 2017 de l'Ecole.

#### **a. L'emploi**

Le plafond d'emplois (sans inclure les 776 élèves), financé par la subvention pour charge de service public et les ressources propres de l'Ecole, s'élève à 893,3 ETPT. Le taux de consommation des emplois est de 94,8 %.

Le plafond d'Etat est composé à 46 % pour l'emploi des enseignants et enseignants-chercheurs et à 54 % pour les fonctions supports et soutiens.

#### **b. Les effectifs**

Les effectifs ont augmenté de 4,2 % sur la période 2015/2017, et se composent de 410 enseignants-chercheurs et doctorants, et de 438 BIATSS. Parmi les effectifs 71 % sont des fonctionnaires de catégorie A, 11 % de catégorie B et 18 % de catégorie C ; le renforcement des personnels de catégorie A et B correspond à la politique de repyramidage mise en œuvre par l'Ecole. L'âge moyen des effectifs est de 42 ans.

Pour l'année 2017, on compte 382 recrutements effectués ce qui équivaut à une évolution positive de 9,5 % par rapport à 2015.

c. L'organisation du travail

On dénombre 81 agents à temps partiel répartis comme suit 69 % de femmes et 31 % d'hommes.

d. Les promotions, pérennisations et titularisations

Les promotions ont concerné 8 enseignants et enseignants-chercheurs, ce qui représentait 47,1 % de la population éligible à une promotion ; 37 agents BIATSS correspondant à 13,5 % des personnels titulaires. Enfin, 12 personnels contractuels ont été lauréats d'un concours.

e. La masse salariale

La masse salariale s'élève à 76,6 millions d'euros dont 64 millions d'euros financés au titre de la subvention pour charge de service public (83,6 %), et 12,5 millions d'euros financés par les ressources propres de l'École (16,4 %), et une consommation de 99,4 %.

f. Les rémunérations

La rémunération nette moyenne de l'ensemble des personnels s'élève à 2 226 euros, répartie comme suit : 2 601 euros pour les fonctionnaires, et 1 870 euros pour les agents non titulaires. La rémunération a donc augmenté de 1,5 % entre 2014 et 2017.

g. La formation professionnelle

Au cours de l'année 2016, 411 agents ont bénéficié d'une formation, les dépenses de formation s'élèvent à 121 240 euros.

h. Les conditions de travail

On a enregistré 20 accidents de travail dont 15 de service et 5 au cours du trajet (domicile/travail), et 152 jours d'arrêt de travail. Aucune maladie professionnelle n'a été déclarée.

**Stella MANET** remarque que la moyenne des rémunérations des personnels n'est pas adaptée en raison des disparités de salaire, la rémunération médiane serait plus appropriée.

**Mathilde LEMOINE** souhaite que les accidents du travail et leur prévention figurent à l'ordre du jour du Conseil d'administration.

**Laurence CORVELLEC** répond que ce point est étudié lors des réunions du CHSCT qui est l'instance compétente, néanmoins le sujet pourrait être présenté en Conseil d'administration dans la mesure où le Plan pluriannuel d'action et de mesures de prévention est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve le bilan social 2017 à l'unanimité de ses membres présents et représentés.**

**Votants : 20**

**Pour : 20 voix**

**Contre : -**

**Abstention : -**

## **IV. Points administratifs**

### **Bilan santé et sécurité au travail 2017**

**Valérie LAFOURCADE** présente le bilan santé et sécurité au travail 2017 préalablement approuvé par le CHSCT dans sa séance du 31 mai 2018.

#### a. Les accidents de travail

Les accidents de travail, service et trajet confondus, ont diminué en 2017, 20 accidents, dont 15 de service, ont été constatés, avec un nombre de jours d'arrêt maladie en baisse : 152 jours d'arrêt en 2017, contre 1 160 en 2016 et 217 en 2015. Les accidents de service requièrent une attention particulière puisque l'École peut mettre en œuvre de nouvelles mesures pour les prévenir.

Le taux de fréquence s'élève à 3,46, ce qui le situe dans la moyenne basse des entreprises et établissements, avec un taux de gravité de 0,06.

Les chutes constituent la première cause des accidents de service mais un nombre important d'accidents par projection (produits chimiques) a également été enregistré. Les chutes font systématiquement l'objet de moyens de prévention mais certaines mesures restent à mettre en œuvre (nivellement des escaliers, absences de mains courantes, etc.).

La répartition des accidents de service par siège montre que les blessures aux mains sont les plus nombreuses, le service Logistique et le service Prévention et Sécurité sont les plus atteints par ce type de blessure.

Le service Prévention et Sécurité réalise systématiquement des enquêtes après chaque accident de service, le CHSCT et le médecin de prévention de l'ENS y sont associés.

Les mesures de prévention préconisées sont principalement le port des équipements de protection individuelle notamment au département de biologie. Le nombre d'accidents de projection n'a pas véritablement augmenté en revanche, le nombre de déclarations d'accidents a pu progresser suite aux diverses actions du département de biologie. Des recommandations ont également été formulées au sujet du matériel comme les machines-outils (relativement anciennes) ou du fonctionnement de sécurité dégradé du département de physique. Des consignes ont été émises sur la formation des personnels et l'information relatives aux mesures de sécurité.

#### b. Les documents uniques d'évaluation des risques professionnels (DUER)

Un taux historique de retour des DUER de 81 % a été enregistré, le défaut de remise des DUER concerne les nouvelles unités de travail et des unités qui avaient omis de le remettre.

#### c. Les actions de prévention

Les actions de prévention prévues par chaque unité de travail sont étudiées par le service Prévention et Sécurité, et sont prises en compte dans le cadre de l'élaboration du Programme annuel de prévention.

On compte 26 actions de préventions réalisées en 2017 et 35 sont encore en cours, à ce titre, les inspecteurs de santé et de sécurité au travail ont demandé au service Prévention et Sécurité de motiver le report, l'annulation ou la poursuite des actions de prévention.

#### d. Les dépenses de sécurité

L'enveloppe attribuée aux dépenses de sécurité s'élève à 2 250 000 euros pour l'année 2017, dont 1 190 000 euros pour les travaux, 35 000 euros affectés à la formation et 915 000 euros pour le gardiennage, etc.

#### e. Les contrôles périodiques

L'inspection de santé et de sécurité du travail avait précédemment considéré que malgré leur qualité, les rapports issus des contrôles périodiques n'étaient pas systématiquement suivis d'effets.

Un effort de réduction du nombre de réserves levées par le bureau de contrôle a été mis en œuvre avec succès. Le service Patrimoine a particulièrement contribué à cette baisse, notamment par son action sur les installations électriques.

f. Les moyens et actions des acteurs

Le CHSCT est composé de dix représentants du personnel, il s'est réuni à trois reprises en 2017. Une dizaine d'enquêtes a été menée par le CHSCT suite aux accidents de service, le CHSCT a également conduit onze visites de locaux dont trois à l'initiative des représentants du personnel. L'inspection de santé et de sécurité au travail a souligné le très bon fonctionnement du CHSCT de l'École.

Une cellule d'écoute pour le harcèlement, pilotée par le service des Ressources humaines, a été mise en place. La mission principale de l'AVHT est l'écoute et l'orientation vers des interlocuteurs habilités à agir ; l'AVHT a été consultée à 29 reprises dont 24 fois par des élèves et étudiants.

**Anne CHRISTOPHE** regrette que l'ensemble des personnels de l'École ne soient pas informés de l'existence de la cellule qui n'apparaît pas sur le site Internet ; la communication devrait être renforcée.

**Laurence CORVELLEC** explique que les informations relatives à la cellule figurent sur d'autres supports (intranet, affichettes, écrans d'accueil) et convient de la nécessité de renforcer la communication relative à la cellule.

**Hubert-Alexandre ROY** rappelle qu'une assemblée générale abordera ce sujet à la fin du mois de septembre.

**Valérie LAFOURCADE** poursuit à propos de la cellule de veille médico-socioprofessionnelle qui s'est réunie à trois reprises et a suivi cinq personnes.

Ces actions ont été mises en œuvre par le service Prévention et Sécurité composé de 1,9 ETPT en catégorie A et 0,5 en catégorie B, et par un réseau de 64 assistants de prévention, dont 94 % sont formés.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve le bilan relatif à la santé et la sécurité au travail 2017.**

**Votants : 20**

**Pour : 20 voix**

**Contre : -**

**Abstention : -**

**Modification du règlement intérieur : article 34 et annexe 4**

**Laurence CORVELLEC** présente les deux modifications du règlement intérieur qui feront l'objet de deux votes distincts.

g. Modification de l'article 34 du règlement intérieur

La mise en césure prévue à l'article 34, relatif aux résultats académiques des normaliens, doit faire l'objet d'une modification suite à la révision de l'article D. 611-13 du Code de l'éducation qui encadre les modalités de mise en œuvre de la période de césure. La période de césure ne peut intervenir qu'à l'initiative de l'étudiant et ne peut donc lui être imposée. La proposition de modification, présentée à la Commission des études, dispose également qu'« *une situation de défaut de résultat supérieur à deux semestres entraîne la fin de scolarité à l'ENS* ».

**Jean-Pascal ANFRAY** souhaite savoir si le traitement versé aux élèves se limitera à six semestres en cas de défaut de résultat.

**Laurence CORVELLEC** répond par l'affirmative.

**Lucie MARIIGNAC** demande des informations complémentaires concernant les dispositions du décret ne permettant pas la mise en césure d'office par l'École et regrette que les étudiants ne bénéficient pas des mêmes droits que les élèves en cas de défaut de respect du programme d'études.

**Marc MEZARD** rappelle que le décret statutaire de l'École prévoit la fin de la scolarité de l'élève en cas de défaut de résultat supérieur à deux semestres étudiants.

**Jean-François ALLEMAND** remarque qu'en application de cet article une situation de défaut de résultat pourrait s'étaler sur trois semestres et demande si l'échec devrait être constaté au troisième semestre ou à la fin de l'année.

**Marc MEZARD** répond que suivant les statuts de l'ENS l'examen des élèves est semestriel même si l'examen semestriel semble peu adapté au parcours de scolarité dès lors que le bilan est établi en fin d'année. La proposition de modification de l'article 34 est conforme à la législation et aux pratiques de l'École.

**Laurence CORVELLEC** ajoute que les dispositions du décret statutaire de l'École doivent être respectées.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la modification de l'article 34.**

**Votants : 20                  Pour : 20 voix                  Contre : -                  Abstention : -**

**h. Modification de l'annexe 4 du règlement intérieur**

**Laurence CORVELLEC** précise que la modification concerne le comité électoral consultatif de l'École. L'article D. 719-3 du Code de l'éducation a été révisé et prévoit désormais la participation d'un représentant du ministère, des représentants élus du Conseil d'administration et de délégués de listes de candidats en cas de constat d'inéligibilité de candidats. La proposition de modification de l'annexe au règlement intérieur a été soumise et approuvée par le Ministère.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la modification de l'annexe 4.**

**Votants : 20                  Pour : 20                  voix                  Contre : -                  Abstention : -**

*La séance est suspendue de 10 heures 50 à 11 heures 10.*

## **V. Projets transversaux en humanités**

**Frédéric WORMS** présente les quatre projets transversaux en humanités, une table ronde sera organisée sur le sujet à la rentrée, notamment sur une définition plus précise du terme, un Master « Humanités » sera par ailleurs proposé prochainement. Ce travail sur les humanités se structure au niveau de l'École et de PSL mais également au niveau national, certains projets présentés constituant leurs propres réseaux nationaux, et enfin au niveau européen et international.

### **« Médecine et Humanités »**

**Déborah LEVY-BERTHERAT** présente le projet « Médecine et Humanités », lancé à la rentrée 2018. Le projet s'adresse aux étudiants en médecine, recrutés sur concours en fin de première ou de seconde année, et conduit à un master en Humanités et au diplôme de l'ENS sur une période de

trois ans. Les établissements partenaires sont les universités Paris-Descartes et Paris-Diderot, l'Institut Curie, l'Institut Pasteur...Le programme est soutenu par le mécénat de la fondation Bettencourt. La première promotion est en cours de recrutement, elle compte 44 élèves, provenant principalement de Paris (un tiers de provinciaux) et de l'université Paris-Diderot qui est très représentée.

Ce programme offre un séminaire spécifique, les enseignements de l'ENS en humanités, un double tutorat individualisé, le sujet liant médecine et humanités, le financement des études pendant trois ans, les bénéfices d'une scolarité à l'ENS, et enfin des perspectives de carrière, au-delà de la médecine (comités d'éthique, expertise).

**Vincent BERNARD-LAFOUCRIERE** demande si les élèves de province seront rattachés à un établissement parisien.

**Déborah LEVY-BERTHERAT** répond par l'affirmative.

**Jacques NEEFS** s'interroge sur la part de soutien des universités de médecine.

**Déborah LEVY-BERTHERAT** souligne l'importance du dialogue avec les médecins et les doyens des universités partenaires dans l'élaboration du programme et du recrutement. Les universités partenaires sont également présentes dans le jury du concours et les médecins participeront au séminaire du programme.

**Jacques NEEFS** demande également si l'intérêt croissant pour les humanités dans le champ des études médicales se confirme.

**Déborah LEVY-BERTHERAT** répond que les lettres de motivation et de recommandation des candidats au concours, ou les propositions de séminaires portant sur les humanités médicales dans les universités de médecine témoignent d'un engouement certain pour les humanités.

**Stella MANET** demande si les étudiants en pharmacie peuvent être associés au projet.

**Déborah LEVY-BERTHERAT** indique que les cinq places sont uniquement réservées aux étudiants en médecine même si à terme l'ouverture à d'autres formations médicales pourrait être envisagée.

**Annick SUZOR-WEINER** souligne la difficulté pour les étudiants provinciaux, rattachés à un CHU de province, de résider trois ans à Paris.

**Déborah LEVY-BERTHERAT** rappelle qu'ils quittent leur université pour être rattachés pendant trois ans à une université parisienne et qu'ils peuvent, à l'issue du cursus, retourner à leur université d'origine.

**Florence WEBER** demande si une réunion de rentrée pour les étudiants est programmée, et le cas échéant, si une liste de cours pertinents peut être établie.

**Déborah LEVY-BERTHERAT** déclare qu'une réunion de rentrée visant à présenter les enseignements pourrait être intéressante, cependant la première année ne sera pas spécialisée, le choix de la discipline sera arrêté à l'issue de la première année.

**Florence WEBER** propose d'établir une liste d'enseignements possibles à l'attention des étudiants suivant ce cursus.

**Déborah LEVY-BERTHERAT** retient cette proposition.

**Marc MEZARD** rappelle que les étudiants auront le statut de normaliens avec l'attribution d'une bourse spécifique.

**Frédéric WORMS** précise que chaque département est représenté au Conseil scientifique, ce point pourra donc être discuté lors d'une prochaine réunion.

**Jean-Pascal ANFRAY** relève que Claire Marin n'est pas membre du département de philosophie alors qu'elle représente ce département au sein du conseil scientifique.

**Frédéric WORMS** explique que Madame Marin est chercheuse associée dans une équipe adossée au Département et a été nommée avec l'accord de celui-ci, le Département d'Histoire est dans une situation similaire, le choix des représentants appartient aux départements.

### « Humanités numériques »

**Emmanuelle SORDET** indique que les « humanités numériques » ne constituent pas une discipline à part entière mais un ensemble d'outils et de méthodes associant l'informatique, et pouvant être appliqués à l'enseignement, à la recherche en lettres et en sciences humaines et sociales. Les humanités numériques permettent d'enrichir les objets d'étude, d'en faciliter la diffusion et l'analyse éthique et d'ouvrir de nouveaux champs. La mission de coordination des humanités numériques a été mise en place en février 2017 avec pour finalité de les faire connaître et de les dynamiser. Cela implique une triple responsabilité pour l'Ecole :

- Une responsabilité technologique en faisant connaître les outils, les langages, capitaliser les expertises, valoriser les réalisations de la recherche dans tous leurs aspects numériques.
- Une responsabilité pédagogique en formant les élèves, les étudiants et les doctorants à la maîtrise de ces outils, dans une pratique connectée et collective de la recherche qui n'a rien d'antithétique avec les méthodes et les objets traditionnels.
- Une responsabilité éthique, le numérique redéfinit le rapport à l'information, les questions juridiques de diffusion et de réutilisation, les pratiques de conservation et d'accès aux données.

Le groupe de travail Humanités numériques de l'EUR Translitterae a amorcé ses travaux en janvier 2018.

Le programme s'inscrit dans un contexte de multiplication des projets liés aux humanités numériques (journées Digit Hum, enquête sur les acteurs et les activités en humanités numériques à l'ENS, projets projets Artl@s E-Man) et dans un réseau de formations (séminaires et conférences de l'EUR, master Humanités numériques de PSL, programmes de recherche).

**Marc BARATIN** s'interroge sur les nouveaux métiers induits par les humanités numériques.

**Emmanuelle SORDET** répond que de nombreuses professions sont transformées par les humanités numériques comme les métiers de cartographe, de géographe, ou de bibliothécaire, etc. Les métiers évoluent vers une plus grande technicité appliquée aux métiers de la recherche, l'évolution des métiers oblige à une plus grande transversalité.

**Annick SUZOR-WEINER** ajoute que de nouvelles professions apparaissent dans des domaines tels que la géographie, la géomatique.

### « Humanités dans le texte »

**Camille RAMBOURG** détaille le projet dont l'objet est de valoriser ce qui est au cœur des humanités telles que la pratique directe des textes en langues anciennes, la traduction dans un contexte historique et intellectuel afin d'en apprécier la portée actuelle, en recherchant les perspectives croisées entre plusieurs disciplines. Des rencontres sont régulièrement organisées

avec des outils adaptés à différents publics, l'un des objectifs est de structurer un réseau à l'échelle nationale. Le projet s'organise autour d'un comité de pilotage et d'un conseil scientifique international.

Le programme a été lancé en décembre dernier, avec deux premiers dispositifs (test) de présentation, de lecture et d'interprétation de textes en latin et en grec, suivis d'un dialogue avec des représentants d'autres disciplines. Le conseil de l'EUR a par ailleurs accordé un financement de 15 000 euros. A la suite d'un premier appel à projets prenant la forme de contenus vidéos, dix propositions de modules ont déjà été recueillies émanant de collèges, d'universités, de classes prépas, d'anciens élèves (« Pourquoi a-t-on oublié et redécouvert Troie ? », « Maîtriser les comètes », « Le script indien » ou encore « Le champ de bataille »).

**Jacques NEEFS** indique avoir assisté à la séance inaugurale et fait le constat d'un problème intéressant de terminologie entre les « humanités classiques », au sens français, et les « humanités » au sens anglais de *humanities*.

### « Actualités critiques »

**Blaise WILFERT** présente le séminaire d'Actualités critiques, qui associe travail sur les actualités d'importance critique, au niveau national, européen et mondial, et mise en perspective critique. L'objet est de mobiliser les savoirs pluridisciplinaires, de s'appuyer sur la recherche pour une mise en perspective entre urgence et recul. Chaque séminaire préparé par les élèves et pour les élèves, est consacré à un thème particulier. Le séminaire participe aux parcours disciplinaires du diplôme.

Dans son volet relatif aux actualités critiques européennes, le projet construit une réflexion sur l'actualité européenne du point de vue de l'ENS, il s'inscrit cependant dans un réseau européen de partenaires, *Critical News*.

La demande de financement par l'EUR a été acceptée (9 500 euros), ce qui permettra une captation vidéo, un travail d'édition des textes à publier, le défraiement des invités, etc.

**François HARTOG** exprime un doute sur la traduction d'actualités critiques par *Critical news*.

**Stella MANET** souhaite que les bibliographies ajoutées après chaque réunion d'Actualités critiques demeurent de façon permanente sur le site Internet.

**Marc MEZARD** salue le dynamisme des quatre projets et remercie leurs porteurs et Frédéric WORMS pour leur mobilisation. Il souligne leurs caractéristiques communes : notamment le travail en réseau à différentes échelles. L'École est au cœur d'un mouvement et suscite autour d'elle une adhésion.

## **VI. Point d'information**

### **La commission des achats**

**Laurence CORVELLEC** présente la Commission des achats dont la création avait été adoptée lors du Conseil d'administration du 4 juillet 2017 pour décliner le Plan pluriannuel pour les achats.

#### **a. Rappel des objectifs**

La Commission des achats vise à renforcer le rôle d'appui, d'analyse et de conseil du pôle Marchés publics afin d'assurer la transparence de la politique d'achats de l'École. Elle peut formuler des recommandations générales permettant d'améliorer les pratiques des acheteurs.

### b. Bilan de la Commission des achats

Des actions de formations et de sensibilisation du pôle des marchés publics ont été organisées auprès des gestionnaires de départements et services prescripteurs.

La Commission des achats a également permis de prendre en considération, dans la politique d'achats, certains objectifs économiques, environnementaux et sociaux de l'Etat (clauses sociales d'insertion, dispositions environnementales, promotion de l'innovation, accès facilité des PME à la commande publique). Cette responsabilité incombe à l'Ecole en sa qualité d'acheteur public.

La Commission des achats a procédé au recensement des besoins afin d'anticiper sur les procédures à engager pour les années 2018 et 2019, l'enquête n'a suscité que quelques rares réponses.

Une enquête relative au processus de passation et à l'exécution des marchés publics a également été organisée, ses résultats ont exposé les difficultés rencontrées, les axes d'amélioration possibles et les points positifs lors de la passation d'un marché.

L'analyse des dépenses permet de dresser un état des lieux et de définir les priorités comme le renforcement de l'offre de marché, le recours plus fréquent à des centrales d'achats.

### c. Mise en place d'une commission consultative des marchés publics (CCMP)

La CCMP est nécessaire dans la mesure où la réunion annuelle de la Commission des achats n'est pas suffisante pour accompagner le pôle Marchés publics. La CCMP rend un avis consultatif sur l'ensemble des procédures qui lui sont soumises (marchés publics de travaux, de fournitures et de services). Elle est présidée par la Directrice générale des services et se compose de trois personnes issues de la Commission des achats, et se réunit trois à quatre fois par an. La CCMP examinera les projets de marchés publics qui lui sont soumis, les services prescripteurs du marché intervenant au niveau de l'expression du besoin et de l'analyse des offres.

Un procès-verbal de séance sera établi à chaque réunion et communiqué à la Commission des achats dans un souci de transparence.

## VII. PSL

**Marc MEZARD** présente quatre principales actualités concernant PSL.

### a. L'équipe de gouvernance

Alain Fuchs structure l'équipe de gouvernance, certaines vice-présidences ont été désignées, notamment la vice-présidence chargée du Premier cycle (Isabelle Catto), la vice-présidence chargée du Développement (Cédric Denis-Rémis) et la vice-présidence chargée des Relations internationales (Minh-Hà Pham). Cédric Prunier est Directeur général des services. Le poste de vice-président chargé des Etudes graduées et de la recherche est à ce jour vacant.

### b. Les statuts

Le projet de loi pour un Etat au service d'une société de confiance, qui fixera le cadre législatif des statuts, est en cours d'examen. Il prévoit notamment la possibilité pour le Gouvernement d'expérimenter le regroupement ou la fusion des établissements par ordonnance sous un délai de trois à six mois après la promulgation. De nouveaux modes d'intégration (article 28) seraient prévus sous la forme d'un établissement public regroupant plusieurs établissements d'enseignement supérieur ou de recherche qui pourraient conserver ou non leur personnalité morale. L'ordonnance précisera les modalités d'adoption des statuts par les nouveaux

établissements. La dérogation qui permettrait un « veto » au recrutement des enseignants-chercheurs par le Président de PSL n'est pas envisagée.

c. Les programmes gradués

La liste des programmes gradués sera établie à la fin du mois de juillet, d'autres programmes pourront être proposés pendant l'automne et seront soumis à un appel d'offres en fin d'année. Le cadre de cet appel d'offres « écoles universitaires de recherche » est novateur, chaque projet sera évalué individuellement. La dotation sera versée à l'IDEX ce qui permettra une forme de mutualisation des risques.

d. Le périmètre des établissements

L'EHESS, actuellement établissement associé de PSL, a rejeté la motion visant à rejoindre PSL en qualité de membre et confirme sa volonté d'être membre associé. Ce vote pourrait compliquer les projets de Masters en communs et les programmes gradués.

**Annick SUZOR-WEINER** demande si l'EHESS est le seul établissement associé au sein de PSL.

**Marc MEZARD** précise que le Collège de France a également acté le statut de membre associé, du fait de sa spécificité (il n'a pas de mission de formation), de même que les cinq écoles d'art (Conservatoire, école des Beaux-Arts, ENSAD, FEMIS), leur tutelle étant le ministère de la Culture et non l'Enseignement supérieur et la Recherche. Il n'est pourtant pas exclu que certaines écoles d'art puissent devenir membre de PSL.

**Florence WEBER** rappelle qu'une liste d'étudiants des Beaux-Arts s'était présentée lors des élections étudiantes au conseil académique de PSL, et l'absence d'élus issus de l'EHESS n'est pas due à leur statut de membre associé, mais à leur adhésion postérieure aux élections.

**Marc MEZARD** répond que les structures seront renouvelées avec les nouveaux statuts. L'excellent accueil de PSL aux nouveaux établissements en 2014 (EHESS, EPHE...) a été souligné, ils ont pu prendre part à toutes les nouvelles décisions adoptées en rejoignant les structures de gouvernance.

**Florence WEBER** précise que sa remarque ne concernait que les étudiants et regrette l'absence des étudiants de l'EHESS au conseil académique qui ne doit son fonctionnement qu'à la participation des étudiants.

## VIII. Questions diverses

**Marc MEZARD** rappelle que la gestion financière des contrats doctoraux spécifiques pour normaliens a été transférée aux écoles normales et à l'X. Le ministère a formulé des objectifs très clairs relatifs aux quotas de contrats doctoraux normaliens, avec une proportion minimale en province et une maximale à PSL. Sur 137 contrats doctoraux normaliens, 48 réaliseront leur thèse hors de l'Ile-de-France, l'objectif fixé est de 42 cette année et de 50 pour 2019. Ce résultat est dû pour une large part à une politique volontariste du département des Lettres.

Le Conseil scientifique a approuvé le principe d'une formation en anglais pour tous les normaliens, validée par le test de *Cambridge Advanced*, qui sera intégré au diplôme. De nouveaux cours seront organisés (75 heures prévues), le dispositif est cours d'expérimentation dans deux départements (physique et Littérature et Langages). Néanmoins ce test ne se substituera pas aux cours de langues existants. Le financement de cette politique fera l'objet d'un point lors d'un prochain Conseil d'administration.

L'École développe une action sur la science des données, l'intelligence artificielle et l'apprentissage de machine, qui réunit un personnel pluridisciplinaire. Un deuxième projet est mis en place, PRAIRIE, porté par l'INRIA, avec une vision plus restreinte de l'intelligence artificielle. Le projet associera un certain nombre d'industriels privilégiant la science des données.

**François HARTOG** remercie les participants et rappelle que le prochain Conseil d'administration aura lieu le 16 octobre prochain.

*La séance est levée à 12 heures 50.*